



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 novembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 novembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolaj, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Stéphane Vannucci à Laurent Marcangeli, Charles Voglimacci à Nicole Ottavy, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211129-2021\_291-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2021

Affichage : 03/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 29 novembre 2021**

**Délibération N° 2021/291**

**Désignation de trois membres suppléants au sein du comité syndical du syndicat mixte du Conservatoire de musique, de danse et art dramatique de Corse Henri Tomasi.**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Par délibération n° 2020/064 en date du 8 juillet 2020, le conseil municipal a désigné 3 membres pour siéger au conseil d'Administration du syndicat mixte du Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri Tomasi :

- M. Laurent Marcangeli
- Mme Simone Guerrini, 4<sup>e</sup> adjointe au maire déléguée.
- M. Christophe Mondoloni, 13<sup>e</sup> adjoint au maire.

Suite à l'adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte lors de la séance du conseil syndical du 19 octobre 2021, Il convient de procéder à la désignation de 3 représentants suppléants pour la ville d'Ajaccio.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Sur proposition de Monsieur le maire :**

**De désigner 3 représentants suppléants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri Tomasi :**

- Madame Rose-Marie OTTAVY SARROLA, 6<sup>e</sup> adjointe au maire en charge des affaires scolaires et du temps de l'enfant
- Monsieur Paul MANCINI, conseiller municipal délégué à la musique municipale
- Monsieur Jean-François CASALTA, conseiller municipal

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Où l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire**

#### **Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération N° 2020/064 en date du 8 juillet 2020 portant désignation des conseillers appelés à siéger au conseil d'administration du syndicat mixte de l'école Nationale de musique et danse;

Vu la délibération n° 2021/145 en date du 5 juillet 2021, portant modifications des statuts du syndicat mixte du conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri Tomasi.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 novembre 2021,

Considérant que suite à l'adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte lors de la séance du conseil syndical du 19 octobre 2021, Il convient de procéder à la désignation de 3 représentants suppléants pour la ville d'Ajaccio.

### **DÉSIGNE**

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire :**

**3 représentants suppléants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri Tomasi :**

- Madame Rose-Marie OTTAVY SARROLA, 6<sup>e</sup> adjointe au maire en charge des affaires scolaires et du temps de l'enfant
- Monsieur Paul MANCINI, conseiller municipal délégué à la musique municipale
- Monsieur Jean-François CASALTA, conseiller municipal

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**